

Actes du



Annemasse
28, 29, 30 mai 2003

*Des acteurs des sociétés civiles du Nord
et du Sud font entendre leurs voix et
font part de leurs propositions sur
les thèmes du G8 réuni à Evian.*

> Sommaire

Introduction.....	3
Programme général	4
Le NEPAD : Une chance pour le développement de l’Afrique ?	5
Responsabilité sociale et environnementale des entreprises.....	8
Taxes globales et financement du développement	12
Du local au global : Les effets de la mondialisation	15
Quelles règles pour la gouvernance mondiale de l’environnement ?	18
Commerce et Développement : une relation à l’épreuve des faits.....	20
Dette : Instrument de domination des pays du Sud ?.....	23
Transferts d’armes et droits humains	26
Sida et Solidarité Nord / Sud	30
Soif d’eau, soif de solidarité.....	33
Anti-terrorisme et droits humains.....	36
Contacts.....	39

> Introduction

Le Sommet pour un autre Monde

Inscrit dans l'ensemble des mobilisations citoyennes ayant lieu à l'occasion de la tenue du G8 en France, à Evian les 1^{er}, 2 et 3 juin 2003, le *Sommet pour un Autre Monde* a abordé l'ensemble des questions à l'ordre du jour au G8, et plus globalement celle de la gouvernance mondiale.

Constitué d'une série de tables rondes, ce *Sommet* avait pour objectif de permettre à des acteurs de la société civile du Nord et du Sud de faire connaître leurs propositions sur les thèmes abordés par le G8. 300 personnes en moyenne ont participé à chacune des douze tables rondes.

Ce document rend compte, de manière synthétique, des débats dans chacune des tables rondes.

Par ailleurs, un document de synthèse des propositions émanant de ces débats a été élaboré et remis aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays du G8 par une délégation des organisateurs qui a rencontré un représentant du président de la République à Evian le 2 juin.



Le Sommet pour un Autre Monde a été co-organisé par Agir ici, Amis de la terre, Attac (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens), Cadtm (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde), Ccfp (Comité catholique contre la faim et pour le développement), 4D (Dossiers et débats pour le développement Durable), Greenpeace.

En partenariat avec ActionAid Alliance, Act up-Paris, Agir pour l'environnement, Aide et action, Aitec (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs), Amnesty international, Ensemble contre le sida - Sidaction, Fidh (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme), France libertés Fondation Danièle Mitterrand, GRDR (Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural dans le Tiers-monde), LDH (Ligue des droits de l'homme), Médecins du monde, MFPP (Mouvement français pour le planning familial), Oxfam international, Plate forme Dette et développement, Réseau Ifi, Secours catholique/Caritas France, Solidarité sida, Survie.

Et avec le soutien de : Accueil paysan, Fédération Artisans du monde, Peuples solidaires.

> Programme général

A Annemasse

Jeudi 29 mai	11h30-13h	Centre Martin L. King (MLK)	• Ouverture du Sommet, Introduction sur le thème de la « gouvernance mondiale »
	15h-18h	Centre MLK Gymnase Beulet	• Le NEPAD : une chance pour le développement durable de l'Af • Responsabilité sociale et environnementale des entreprises
	19h-22h	Centre MLK	• Taxes globales et financement du développement

Vendredi 30 mai	10h-13h	Centre MLK Gymnase Beulet	• Du local au global : de la question de la pauvreté à la participation citoyenne • Quelles règles pour la gouvernance mondiale de l'environnement
	15h-18h	Gymn. Glières Gymnase Beulet Centre MLK	• Du local au global : les effets de la mondialisation. Travail en atelier • Dette : instrument d'ajustement des pays du Sud ? • Commerce et développement : une relation à l'épreuve des fa

Samedi 31 mai	10h-13h	Gymnase Beulet Centre MLK	• Transfert d'armes et droits de l'homme • Sida et solidarité Nord/Sud
	14h-17h	Gymnase Beulet	• Anti-terrorisme et droits humains
	15h-18h	Centre MLK	• Soif d'eau, soif de solidarité
	à partir de 21h	Aérodrome d'Annemasse	• Clôture du Sommet avec le concert « Drop the Debt »

A Genève

Samedi 31 mai	9h-17h	Uni Mail	« Tribunal de la dette et des réparations »
----------------------	--------	----------	---------------------------------------------

(Traductions en Français, Anglais, Espagnol et Italien)

Le NEPAD : Une chance pour le développement de l'Afrique ?

Jeudi 29 mai, 15h-18h, Centre Martin Luther King

Intervenants :

Charles Abani, ActionAid (Zimbabwe)

Gustave Aboua, expert REDDA (Côte d'Ivoire)

Marcel Akpovo, bureau régional Afrique d'Amnesty international (Ouganda)

Youssef Cissé, directeur des programmes Afrique, Aide et action (Sénégal)

Gaharo Doucoure, vice-président du FORIM (France)

Billy Maseti, coordonnateur du département Justice et paix, SACBC (Afrique du Sud)

Adebayo Olukoshi, secrétaire exécutif du CODESRIA (Nigeria)

Souhaitant privilégier l'expression des partenaires du Sud, le Sommet pour un Autre Monde s'est ouvert par une conférence débat sur le « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique » au cours de laquelle des organisations de la société civile africaine se sont interrogées sur les chances de succès d'une telle initiative. Le projet NEPAD, initialement présenté au G8 de Gênes en 2001 est aujourd'hui au cœur des débats internationaux et bénéficie actuellement d'un large soutien de la communauté des bailleurs de fonds. Toutefois, après deux ans d'existence, ce projet semble éprouver quelques difficultés à se concrétiser et soulève un nombre grandissant d'interrogations quant à sa légitimité. Les intervenants, tous représentants d'organisations africaines et de migrants, se sont faits l'écho de cette mise en question du « Nouveau Partenariat ».

Ils ont tout d'abord condamné la logique néo-libérale qui sous-tend le NEPAD. L'ensemble des intervenants ont en effet clairement insisté sur la nécessité de rompre avec le modèle néo-libéral imposé par les pays riches. En refusant de dénoncer la logique des ajustements structurels dictés par les institutions financières internationales de même qu'en refusant de qualifier la dette africaine d'illégitime, le NEPAD s'inscrit dans la continuité d'un système de domination dans lequel l'Afrique, loin de recevoir les sources de financements nécessaires à son développement, se révèle au contraire exportatrice de capitaux. Un intervenant n'a pas hésité à rappeler qu'en 20 ans, les pays africains ont remboursé au titre de la dette l'équivalent de 15 plans Marshall ! Faisant l'apologie de la libéralisation et privilégiant l'économique au détriment du socioculturel, le nouveau partenariat ne sera pas en mesure d'enrayer la dynamique actuelle qui se manifeste sur le continent africain par l'accroissement considérable de la pauvreté, la prédation des ressources naturelles, la fuite des capitaux et des cerveaux ainsi que l'effondrement des marchés intérieurs.

Si les critiques à l'encontre du NEPAD ont largement alimenté les débats, la position de l'ensemble des intervenants ne consiste pas pour autant à rejeter en bloc cette initiative africaine. Il semblerait au contraire que la plupart soient déterminés à investir ce nouveau partenariat en vue de l'infléchir favorablement.

Par ailleurs, les acteurs africains qui se sont exprimés tant à la tribune que dans la salle, n'en sont pas restés au stade de la contestation. Se voulant avant tout force de propositions, ils ont avancés des revendications dans l'espoir d'être entendus par les chefs d'Etat africains et leurs partenaires internationaux. Plusieurs éléments, absents ou en

retrait au sein du NEPAD, ont été identifiés comme devant constituer la pierre angulaire de toute stratégie de développement durable de l'Afrique :

- Il s'agit en premier lieu d'assurer une participation pleine et entière de la société civile africaine dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de développement. Qu'il s'agisse du NEPAD ou de tout autre programme alternatif, son appropriation par les populations demeurent un préalable indispensable. La démarche du nouveau partenariat est de ce point de vue très contestable dans la mesure où les cinq chefs d'Etats initiateurs du projet ont préféré négocier avec leurs homologues occidentaux plutôt que de mettre en débat le programme avec les organisations de la société civile africaine.
- La dimension du genre doit être intégrée de façon systématique. Au cours des débats, de nombreuses femmes africaines ont pris la parole pour rappeler que les femmes en Afrique représentent 70% des populations les plus pauvres et qu'elles occupent en même temps un rôle fondamental dans la vie des communautés. Toute politique de développement devrait donc se construire en concertation étroite avec elles. Une participante a profité des débats pour annoncer la création d'un réseau d'association de femmes africaines ayant pour vocation de s'approprier le NEPAD.
- La primauté des Droits humains doit être réaffirmée. Le renouveau africain ne peut se faire sans la consolidation des Droits humains dans leur ensemble. Au-delà des déclarations d'intention, il est indispensable que l'Afrique se dote de moyens concrets de lutte contre l'impunité et la corruption qui règne sur le continent africain.
- Le respect des Droits humains et la reconnaissance de leur indivisibilité supposent la protection tant des droits civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels. La garantie pour tous du droit d'accès aux services et aux biens essentiels (accès l'eau potable, soins de santé, éducation...) est de ce point de vue primordiale. Au cours de la conférence, le thème de l'éducation a fait l'objet d'une attention particulière permettant notamment de mieux mesurer la différence entre les priorités énoncées au sein du NEPAD et les réalisations concrètes.
- A l'inverse du NEPAD, qui repose sur un appel massif aux investissements privés étrangers, il est nécessaire de mobiliser prioritairement les ressources locales africaines et de favoriser l'essor de modes de financement alternatifs. Plusieurs intervenants ont notamment regretté que le NEPAD ne fasse aucune référence au commerce équitable et que les propositions concrètes de taxation internationale n'y soient pas non plus reprises.

Au-delà des critiques adressées au NEPAD lui-même, la conférence a également été l'occasion d'interpeller les pays membres du G8. Comment le NEPAD pourrait-il être considéré comme un véritable « partenariat » lorsqu'un des partenaires, le G8, continue d'adopter une démarche unilatérale d'imposition de politiques au continent africain ? Il est donc impératif que les pays du G8 acceptent enfin de jouer le jeu du partenariat :

- Les pays du G8 doivent respecter leur engagements en matière de contribution financière publique, en commençant par annuler la dette du continent. Aujourd'hui, seuls 39 des 850 millions de dollars d'allègement de dette promis ont été accordés. De même, les crédits APD sont encore loin d'atteindre le seuil des 0,7% du PIB auquel les membres du G8 se sont pourtant engagés.
- Les pays du G8 doivent participer à la mise en place de mécanismes de régulation des marchés agricoles mondiaux garantissant la stabilité des prix des produits agricoles et

respectant le droit à la souveraineté alimentaire et à la protection des agricultures, notamment vivrières.

- Les pays du G8 doivent veiller à ne pas entraver la mise en place en Afrique d'une bonne gouvernance politique, sociale et économique (vente d'armes, corruption, prédation des ressources par les multinationales...).
- Les pays du G8 doivent respecter les choix et priorités définis par les africains eux-mêmes.

Responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Jeudi 29 mai, 15h-18h, Centre Martin Luther King

Intervenants :

Modératrice : *Ruth Stégassy*, journaliste, France Culture (France)

William Bourdon, président de Sherpa (France)

Christian Fagniard, vice-président de l'association Environnement développement alternatif et Maire d'Auby (France)

Brice Mackosso, secrétaire général de Justice et paix (Congo Brazzaville)

Henry Parham, coordinateur européen de la campagne « Publish what you pay » (Belgique)

Francis Perrin, président d'Amnesty international section française (France)

Matt Philips, Amis de la Terre (Royaume-Uni)

Bruno Rebelle, directeur de Greenpeace France (France)

Antoine Sondag, responsable du département Europe-Amérique du Nord, Secours catholique / Caritas France, plate-forme française du Collectif « Publiez ce que vous payez » (France)

François-Xavier Verschave, président de l'association Survie (France)

Yannick Vicaire, Greenpeace et International campaign for justice in Bhopal (France)

Les entreprises sont des acteurs majeurs de l'économie. Elles sont les premières bénéficiaires d'une mondialisation qui fait primer leurs intérêts sur l'intérêt général, les droits les plus élémentaires des populations et la protection de l'environnement. Les multinationales sont à l'origine de la plupart des investissements étrangers dans beaucoup de pays en voie de développement dotés d'importantes ressources naturelles. Elles sont créatrices de richesses dont les bénéfices sont loin d'être répartis équitablement. On peut même observer que les pays les plus riches en ressources naturelles sont aussi souvent ceux où les populations sont les plus pauvres. Les pays du G8 sont aussi ceux où se trouvent les sièges sociaux des principales multinationales de la planète. Ces entreprises sont devenues plus puissantes que de nombreux Etats. Pourtant, elles ne sont pas comptables de leurs actes et des dommages causés par leurs activités sur populations et l'environnement. En effet, les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités ne font l'objet d'aucune réglementation. Cette irresponsabilité vis à vis de la collectivité doit cesser. Plusieurs études de cas illustrent cette situation.

Pillage des ressources naturelles : l'exemple du Congo-Brazzaville

Le Congo-Brazzaville est un pays d'Afrique centrale, qui a subi et continue de subir dictatures, guerres et pauvreté ; mais, il détient aussi une grande richesse : le pétrole. Après trente ans d'exploitation, le Congo est devenu le troisième pays producteur du Golfe de Guinée. Plus de 95% des recettes d'exploitation sont générées par le pétrole, qui représente 60% du PIB. Cependant, cette manne financière n'a pas contribué au développement du pays, où 70% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Afin que l'exploitation du pétrole puisse contribuer enfin au développement du Congo-Brazzaville, il faut, en premier lieu, une gestion transparente des revenus pétroliers.

Bien entendu, le cas du Congo n'est pas unique et on peut généraliser plusieurs paradoxes :

Premier paradoxe : pétrole et pauvreté

Les compagnies pétrolières versent des milliards d'euros par an aux Etats de nombreux pays en développement, riches en ressources naturelles. Pourtant les citoyens de ces pays ne bénéficient que très rarement de cette manne financière.

Deuxième paradoxe : pétrole et conflit armé.

La présence du pétrole aiguise les appétits de nombreux petits chefs locaux. Le pactole pétrolier a vite fait de les transformer en seigneurs de guerre qui rivalisent pour s'approprier la rente pétrolière. L'entretien de leurs milices armées est assuré par les revenus du pétrole. La moitié des pays d'Afrique noire possédant du pétrole souffrent de guerres civiles.

Troisième paradoxe : pétrole et rapports de forces.

En 2002, Le chiffre d'affaire de Total a été de plus de 100 milliards d'euros. Cela dépasse la somme des PNB de plusieurs pays africains dans lesquels le groupe a des activités de production pétrolière : Nigéria, Angola, Cameroun, Maroc, Gabon, Congo... Les négociations entre représentants politiques et dirigeants de multinationales peuvent-elles vraiment s'effectuer dans un rapport de force équilibré ?

Catastrophes environnementales et sociales à responsables défailants

Double standard : le cas de Bhopal

Les phénomènes de délocalisation de la production ou de conquête de nouveaux marchés par l'exportation de technologies dans les pays du Sud permettent de s'affranchir des normes sociales, sanitaires et environnementales en vigueur dans les pays du Nord, c'est la pratique du « double standard ». La tragédie de Bhopal en Inde constitue un cas d'école : 8 000 décès par empoisonnement aiguë (20 000 sur 18 ans) parce que le groupe américain Union Carbide maximisait les profits de son usine de pesticides aux dépens de la sécurité. Il est notable que cette pratique du double standard se rencontre également au sein même du territoire français comme l'illustrent les scandales liés à l'orpaillage en Guyane, aux pratiques agrochimiques aux Antilles et au nickel en Nouvelle-Calédonie.

Primauté de l'économie sur les questions sociales et environnementales : le cas Metaleurop

L'usine Metaleurop de Noyelles-Godault est responsable d'une pollution centenaire et de graves atteintes sanitaires sur ses travailleurs et les populations riveraines. Dans cette affaire, les aspects sanitaires et environnementaux ont longtemps été ignorés par les pouvoirs publics au nom de la sauvegarde de l'emploi, de la dépendance aux taxes professionnelles et de la préservation du tissu économique local. Sentant la rentabilité de l'usine menacée par des procès pour empoisonnement et une initiative concertée de dépollution du site, l'actionnaire Glencore a choisi de fermer l'entreprise non sans organiser son insolvabilité, ajoutant un drame social à la catastrophe écologique. La complaisance des autorités publiques s'est alors transformée en aveu d'impuissance face à la légalité de cette manœuvre.

Absence d'études d'impacts

Quelque soient les activités (à l'exemple, en Inde, de ces fermes piscicoles industrielles évoquées par une personne du public), l'absence d'études d'impacts ou leur non accessibilité au public ne permettent pas la participation démocratique et la compréhension informée autour de l'implantation d'une activité industrielle, à fortiori dans les pays du Sud.

Opacité des circuits financiers et gouvernance des entreprises

Le cas Glencore, actionnaire de Metaleurop mais aussi de l'affréteur du Prestige, souligne l'incapacité du droit à embrasser l'ensemble des acteurs financiers. L'existence des paradis fiscaux, souvent dénoncés par les Etats de droit mais jamais remis en cause, permet le maintien d'une opacité juridique et financière et nourrit une économie parallèle où cohabitent fuites de capitaux privés et revenus mafieux.

Droit pénal international des entreprises inexistant

La mondialisation industrielle et financière n'a pas été accompagnée par la mise en place d'un droit pénal international des entreprises. A l'échelle nationale, le droit existant est faible et la compétence extraterritoriale de tribunaux nationaux reste à conquérir. Si l'expérience « Pinochet » ou le cas « Total / Birmanie » montrent qu'une telle saisine est d'ores et déjà possible dans certaines conditions, les contre-exemples, comme celui de l'échec des « procès Bhopal » aux USA, demeurent majoritaires.

Responsabilité des entreprises : état de l'art

Accords volontaires : intérêts et risques

Plusieurs initiatives portées par les entreprises elles-mêmes ou leurs associations professionnelles (Responsible Care pour l'industrie chimique) ou par certaines instances internationales (Global Compact de l'ONU, guidelines de l'OCDE) font fonction d'engagements sur plusieurs domaines (reporting, études d'impacts, participation, ...). En l'absence d'instruments juridiques contraignants, ces initiatives volontaires peuvent au moins permettre un dialogue avec la société civile et créer des précédents, lesquels sont ressentis comme des menaces potentielles par les entreprises non engagées, et, d'un point de vue pragmatique, contribuer à une amélioration des pratiques environnementales et sociales. Ces initiatives demeurent toutefois difficilement évaluables et présentent le risque de dédouaner les Etats de la mise en place de véritables règles internationales. Par ailleurs, certaines d'entre elles apparaissent très clairement comme de simples exercices de communication (Responsible Care) et l'observation de terrain infirme nettement les prétentions affichées. Enfin, ces initiatives et accords volontaires n'ont pas, par nature, de volet répressif qui permette de sanctionner les manquements ou violations et de garantir leur mise en œuvre effective. Ce besoin de sanction appelle nécessairement l'élaboration de règles juridiques contraignantes.

Quelques règles ou régimes de responsabilité existants mais limités

Des réglementations ou des régimes particuliers de responsabilité sont déjà en place à l'échelle internationale, européenne ou nationale mais ils sont caractérisés par des limitations en terme de champs d'application ou de couverture financière. Il en va ainsi, par exemple, des règles régissant le transport maritime pétrolier, comme l'ont révélé les catastrophes récentes de l'Erika ou du Prestige ou, pour la France, le régime d'assurance en matière de nucléaire. La Commission européenne a élaboré un projet de directive sur la responsabilité environnementale d'ambition très réduite, contradictoire avec le principe de précaution et avec une vision très restrictive des atteintes à la biodiversité et aux biens communs (océans, atmosphère, sols, ...).

Propositions de pistes

Règles de transparence

La transparence des sommes versées par les compagnies aux gouvernements des pays hôtes, en particulier dans les pays en développement riches en ressources naturelles, est nécessaire. Elle peut contribuer à soulager la pauvreté, à combattre la corruption, à

rendre meilleure l'affectation du budget et la sécurité au niveau social, politique et économique.

De nombreuses associations participent à la campagne internationale « Publiez ce que vous payez » : en effet, si les revenus du pétrole étaient connus et s'ils étaient gérés de façon efficace, ils pourraient être à la base d'un authentique développement et contribuer à la réduction de la pauvreté dans ces pays. Voilà pourquoi il faut inviter, inciter et obliger les compagnies extractives (pétrole, gaz, mines) à publier de façon transparente les redevances, taxes et autres sommes qu'elles versent aux Etats des pays dans lesquels elles opèrent. De cette façon, les parlements et la société civile de ces pays disposeront d'un certain nombre d'informations sur la base desquelles, ils pourront demander des comptes à leur gouvernement. « Publiez ce que vous payez » est une simple demande visant à établir une réglementation internationale pour les compagnies.

Face aux possibilités énormes de dissimulation de revenus ou d'organisation d'activités criminelles offertes par les paradis fiscaux, exiger de la communauté internationale la suppression de ces derniers constitue une revendication plus que pertinente, indispensable. Mais cela ne suffit pas ; la transparence financière n'est qu'un premier pas.

Exploiter le droit national existant

Des initiatives associatives, comme celle de Sherpa, ou institutionnelles, comme au Royaume-Uni, cherchent à inventorier les dispositions de droit national existantes dans la communauté internationale pour permettre l'accès à la justice pour les communautés affectées dans des pays où le droit est inexistant, l'Etat faible ou corrompu, ou présentant des menaces physiques pour le plaignant.

Un instrument international juridiquement contraignant réglementant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Des règles complètes de responsabilité financière et pénale des entreprises, stricte et illimitée, doivent être élaborées à l'échelle nationale car tout état de droit doit garantir à ses citoyens l'accès à la justice et une participation démocratique à la gestion des activités susceptibles de les affecter ; cette participation doit permettre aux communautés le consentement informé, sur la base d'études d'impact, ou l'exercice de leur « droit à dire non ». Les multinationales agissant par définition à l'échelle internationale, il faut pouvoir régir leurs activités à cette même échelle, dans le cadre d'un régime de droit contraignant, seul à même de garantir des sanctions en cas de violations. Cet instrument international juridiquement contraignant doit garantir le respect des droits humains et sociaux, abolir la pratique du double standard (y compris sur la nature des activités et productions trop souvent bannies au Nord et imposées au Sud), garantir la responsabilité financière et pénale des entreprises dans un objectif de prévention des dommages et des atteintes et sécuriser l'accès à la justice pour les citoyens. Le cadre pertinent ne peut être que celui de l'ONU. Cela implique de réaffirmer la suprématie du droit des citoyens et des populations sur le droit commercial, donc de casser la logique de l'OMC et d'en refuser les clauses de sécurisation des investissements privés qui sonneraient définitivement le glas de toute forme de responsabilité des multinationales. (Notons que plus de 400 des 500 multinationales les plus riches ont leur siège dans un pays du G8, G8 qui avec l'UE soutient les accords sur l'investissement de l'OMC tandis que le G77 voit très favorablement l'idée d'un instrument onusien de responsabilité sociale et environnementale des entreprises).

Taxes globales et financement du développement

Jeudi 29 mai, 19h-22h, Centre Martin Luther King

Intervenants :

Ghazi Hidouci, co-président de l'AITEC (France)

David Hillman, War on Want (Royaume-Uni)

Dominique Plihon, membre du Conseil scientifique d'ATTAC (France)

Temir Porras, ATTAC (Venezuela)

Face au G8, pourquoi aborder le thème du financement du développement ?

L'histoire de l'Europe montre que la pauvreté n'est pas insurmontable et qu'elle peut être éradiquée. Il est donc intolérable que 10 millions de personnes meurent de faim chaque année. David Hillman (War on Want, Royaume Uni) a souligné que même les décideurs ont reconnu que, sans un effort financier supplémentaire de 50 à 100 milliards de dollars par an, les objectifs de développement du millénaire ne seraient jamais atteints. Par rapport aux 800 milliards de dollars de dépenses militaires annuelles, l'inaction du G8 est un scandale. D'autant plus que, pour Dominique Plihon (ATTAC France), le G8 a menti : la mondialisation n'améliore pas le bien-être de l'humanité. Seule une minorité en profite tandis que les pays les plus pauvres en sont exclus. Les acteurs dominants de la finance mondiale sont au Nord, mais les crises financières touchent d'abord les pays du Sud et de l'Est.

Deux pistes pour financer le développement.

Le financement du développement peut provenir de ressources internes ou externes. En ce qui concerne les ressources internationales, il existe différentes options de taxes globales : sur les transactions de changes, les émissions de gaz carbonique, les transferts d'armes, les forages pétroliers en mer, etc. Le débat s'est focalisé sur la Taxe Tobin et le financement interne.

Taxe Tobin

Pour Dominique Plihon, la taxation globale est nécessaire pour plusieurs raisons : rendre le contrôle des politiques publiques aux Etats, dégager de nouvelles ressources pour compenser l'érosion fiscale et la diminution des budgets d'aide publique au développement, satisfaire les besoins (éducation, santé, culture) qui ne peuvent l'être par le marché et apporter une réponse globale aux problèmes qui se posent (stabilité financière, préservation de la biosphère, solidarité entre les peuples).

La Taxe Tobin est réalisable. David Hillman a montré qu'avec la centralisation électronique des données, les banques ont même préparé le terrain à la taxe! Et le *Financial Times* reconnaît aujourd'hui que sa mise en œuvre ne pose pas de problème. L'évasion n'est pas non plus un risque majeur, car il ne s'agit pas de taxer les pays, mais les devises. Ainsi, tous les types de transactions seraient taxés, où que se trouve le donneur d'ordre. Dominique Plihon a d'ailleurs affirmé que la Taxe Tobin était possible, même sans le dollar, car l'Union européenne a un poids considérable, qui peut faire « boule de neige ». En revanche, la levée du secret bancaire et l'interdiction des transferts automatiques de capitaux sont deux préalables importants à la mise en place de la taxe.

Le taux souhaitable de la taxe continue à faire l'objet de nombreux débats. L'option pourrait être de disposer de deux taux. Un taux très faible (environ 0,01 ou 0,02

%), appliqué en permanence, pour dissuader les opérations spéculatives, sans décourager les investissements et un taux très élevé qui s'appliquerait lorsqu'une devise est attaquée.

Epargne interne

Pour Ghazi Hidouci (AITEC - France), on oublie presque toujours l'enjeu central du financement interne. La pauvreté est à envisager au sein d'un système global d'inégalités. Les pauvres aussi dégagent un surplus économique, mais ils sont contraints à avoir des taux d'épargne excessifs et cette épargne est mal orientée (vers des profiteurs externes, pour le paiement de la dette, la spéculation, ou détournée dans les pays-mêmes). Les opérateurs extérieurs incitent les pays du Sud à une concurrence effrénée sur le remboursement de la dette, car il leur permet de continuer à détourner cette épargne forcée. Ces pays sont ainsi amenés à la défiscalisation et à la surproduction. Ils subissent un modèle de sous-consommation généralisée, une très forte épargne et une baisse continue des salaires réels et des stocks de capitaux. Le contrôle des politiques financières leur échappe totalement -elles sont dictées par l'extérieur, à l'encontre des besoins massifs des populations.

On ne sortira pas de la logique actuelle sans poser les vraies questions. Les causes de la pauvreté sont structurelles, elles ne dépendent pas uniquement des transferts d'aide ni des annulations de dette. Pour inverser la logique, le préalable est l'autonomie des politiques financières et des changes, pour attirer l'épargne vers l'investissement.

Le cas du Venezuela

Temir Porras (ATTAC Venezuela) a illustré ces propos en analysant la situation de son pays. Le Venezuela n'est pas un pays « pauvre ». Pourtant des flux immenses de capitaux fuient : les capitaux vénézuéliens à l'étranger représentent un an de PIB. Seuls 30 % des gains de la Société nationalisée des pétroles du Venezuela vont vers l'Etat. Les cadres de la société sous-traitent les activités les plus rentables au profit de sociétés privées dont ils ont le contrôle. Hugo Chavez, Président du Venezuela, a voulu changer cela. L'année 2002 a alors vu s'affronter le gouvernement et le pouvoir économique pour le contrôle de cette manne pétrolière (coup d'Etat avorté en avril et arrêt de la production pendant deux mois soit un coût de 10 milliards de dollars).

Par contre, pour faire face à la pénurie des capitaux et assurer le fonctionnement des services publics (le budget de l'éducation a doublé et un million d'enfants ont été scolarisés), le gouvernement a instauré un contrôle des changes drastique. Pour obtenir des devises, les importateurs doivent notamment prouver qu'ils sont en règle avec leurs obligations fiscales sur les trois dernières années... 95 % ne l'étaient pas.

Utilisation des ressources

Le contrôle des nouvelles sources de financement est évidemment crucial. Pour Dominique Plihon, si on laisse faire le FMI et la Banque mondiale, l'objectif de redistribution ne sera pas atteint. Une réforme en profondeur pour démocratiser les institutions financières internationales (IFI) est donc indispensable. David Hillman a avancé l'idée d'un fonds Taxe Tobin, qui devrait répondre à trois critères principaux : une utilisation exclusivement au profit du développement, une instance de gestion transparente et redevable, l'implication de la société civile pour suivre l'affectation des fonds libérés.

Ghazi Hidouci a rappelé que la corruption était un phénomène mondial, dont le centre n'est pas dans les pays du Sud mais pas très loin d'Annemasse... La déliquescence des administrations fiscales des pays du Sud résulte selon lui des politiques des IFI : on a diminué les salaires et les effectifs des fonctionnaires, on prône une nouvelle réforme fiscale tous les 2-3 ans et les systèmes fiscaux sont très compliqués. Si les pays adoptent une bonne politique fiscale, ils se doteront également de bonnes structures.

Comment se mobiliser autour de ces thèmes ?

Le cas du Venezuela montre les blocages considérables que peuvent susciter des tentatives de politiques alternatives. Pour une taxation globale comme pour une réforme des IFI, la pression de la société civile doit porter en premier lieu sur les pays du Nord : la grande majorité des échanges financiers se fait dans leurs monnaies et ils sont actionnaires majoritaires des IFI. D'où l'importance des campagnes d'opinion.

Du local au global : Les effets de la mondialisation

Vendredi 30 mai, 10h-13h, Centre Martin Luther King

En Haute-Savoie, un des départements les plus riches de France, de nombreuses personnes sont exclues du développement : économique, social, financier, culturel...

En analysant les causes, à travers deux tables rondes, nous voulons comprendre que les mécanismes qui excluent ici sont les mêmes que ceux qui excluent de nombreuses populations à travers le monde.

De la question de la pauvreté....

Intervenants :

Jean-Marie Fardeau, secrétaire général du CCFD (France)

Louis Caul-Futy, président d'Alerte 74 (France)

Mauricio Katz, directeur adjoint de Plan de paz del Magdalena medio, PPDM (Colombie)

En Haute-Savoie, en France, en Colombie, comme dans tous les pays à travers le monde, il existe de la pauvreté et de l'exclusion, en nombre et en poids évidemment très différent :

- En Haute-Savoie, population jeune, département attractif, le taux de chômage en mars 2003 est de 6,7 % de la population (9,2 % au plan national) Selon les critères de l'INSEE fixant à 540 €/mois (18 €/jour) le seuil de pauvreté, il y a en Haute-Savoie 8 % de pauvres, soit 50.000 personnes.
Il existe un écart important entre les personnes précarisées et le reste de la population assez riche. Et nulle part, il est fait état de cette situation. Ce silence est un frein pour lutter contre cet état de fait.
- En Colombie, le pays est déchiré par la guerre. Plus de la moitié de la population sont des pauvres (26 millions). 11 millions vivent avec 1 dollar par jour ; 3 millions d'enfants ne sont pas scolarisés ; 2.000 personnes possèdent 75 % des ressources financières ; 4 % des propriétaires terriens possèdent 61 % des terres cultivables.
Il faut agir ensemble, de pays différents, pour faire cesser ces écarts qui ne sont pas uniquement de l'ordre des revenus.
- Au niveau mondial, la finance et l'économie portent une lourde responsabilité dans la précarisation et l'exclusion. De trop nombreux chiffres d'aujourd'hui montrent l'écart grandissant de plus en plus entre riches et pauvres, dans de trop nombreux domaines : accès à l'eau potable, espérance de vie, analphabétisme, mortalité infantile...

A travers le monde, en prenant bien en compte toutes les différences, il est à noter plusieurs points de convergence :

- Le problème des pauvres : ce sont les riches
- La pauvreté n'est pas naturelle : elle est le résultat d'un modèle de développement et de choix politiques.
- La pauvreté et l'exclusion, cela n'est pas pareil : l'exclusion est relative à la culture et au politique. C'est une situation dans laquelle les personnes ne peuvent pas

s'exprimer.

- Le terme de pauvreté est « piégé » car il fait abstraction des richesses que possèdent les pauvres, sur un plan autre qu'économique.
- Les causes des problèmes sont partagées dans les différents niveaux. Les pays riches portent une responsabilité historique. Ils recherchent la défense de leurs intérêts. Leur vision est à court terme.
- L'économie est prépondérante partout ; le développement social est encore trop souvent à la remorque.
- Aujourd'hui, des signes montrent qu'un mouvement de balancier est en train d'opérer en faveur d'une meilleure répartition des richesses.

...à la participation citoyenne

Intervenants :

Ludovic De Lalaubie, délégation du Secours catholique / Caritas France en Savoie (France)

Mauricio Katz, directeur adjoint de PPDM (Colombie)

Henri Tarral et Aimé Auriez, Association catholique des Gens du voyage de Haute-Savoie (France)

Etre citoyen, vivre sa « citoyenneté », est parfois un exercice très difficile. Deux exemples nous le montrent :

- En Haute-Savoie, comme partout ailleurs, il est très rare que des gens du voyage puissent s'exprimer.
Cette population n'est reconnue pratiquement nulle part. La loi sur la sécurité intérieure renforce la discrimination. Beaucoup de gens du voyage vivent sans eau, sans électricité, sans sanitaires. Les jeunes ont beaucoup de mal à trouver un travail. Cette population souffre d'isolement social ; les sédentaires méconnaissent les gens du voyage et ils en ont peur. Les gens du voyage s'organisent et luttent pour la reconnaissance de leur culture et mode de vie ; mais c'est très difficile.
- En Colombie, les minorités ethniques et politiques ne sont pas reconnues ; pourtant, ils sont nombreux.
Alors, les conditions pour exercer leur citoyenneté ne sont pas réunies malgré une loi de 1991 reconnaissant la société colombienne multi-ethnique et multi-culturelle.
Aujourd'hui en Colombie, la participation aux élections locales sont plus importantes qu'aux élections nationales. Ainsi, l'opposition légale au régime a été éliminée. Il est important de construire un projet de citoyenneté, seul moyen de créer une société plurielle.

La participation citoyenne passe par la nécessaire construction d'un projet de transformation. C'est le passage de l'état d'assisté à l'état d'acteur.

La participation citoyenne renvoie à des conceptions différentes :

- logique managériale : faire participer les personnes dans le but d'obtenir un résultat plus rapidement ; l'objectif est détenu par le responsable.
- logique sociologique : vise la socialisation des personnes, ce qui permet un travail identitaire.
- logique socio-politique : place l'individu comme acteur citoyen.

L'exclusion s'attaque aux 3 dimensions de la citoyenneté :

- dimension identitaire : délitement du lien social

- dimension effective : creusement des inégalités
- dimension statutaire : perte des droits civils, sociaux, politiques.

La citoyenneté peut être :

- instaurée : elle représente la capacité à rentrer dans un cadre (respect des lois, des normes, ...)
- instituante : elle consiste alors à créer ensemble du bien commun.

C'est bien à partir de la mobilisation et des engagements des personnes exclues que peut se construire un front de résistance permettant la recherche d'une citoyenneté instituante.

La construction d'un avenir pour tous passe par le respect de la dignité de la personne. Chacun doit vivre et doit avoir conscience de sa capacité à transformer la société. C'est une question à la fois éthique, religieuse et politique.

Quelles règles pour la gouvernance mondiale de l'environnement ?

Vendredi 30 mai, 10h-13h, Gymnase Beulet

Intervenants :

Mauro Albrizio, directeur de la branche Europe de l'association Legambiente (Italie)

Pierre Castella, président de l'association Solagral (France)

Stéphane Doumbé-Billé, professeur de droit international, coordinateur du Réseau "Droit de l'environnement" de l'Agence universitaire de la Francophonie (France)

Narito Harada, coordinateur des campagnes de l'association Agir pour l'environnement (France)

Bettina Laville, fondatrice du Comité 21 (France)

Daniela Russi, professeur d'économie à l'Université autonome de Barcelone (Espagne)

Selon Bettina Laville, la « gouvernance » est un mot récent, à la mode au niveau international depuis le début des années 1990.

L'institution compétente pour « gouverner » en matière d'environnement au niveau mondial prend aujourd'hui, pour certains, le nom d' « Organisation Mondiale de l'Environnement » (OME). De la conférence de Stockholm (1972) à celle de la Haye (1989), il s'agissait plutôt de l' « Autorité mondiale de l'environnement », que les pays en développement ont rejetée. De ce rejet découle la complexité du système actuel, où organisations régionales et internationales, spécifiques et générales, se partagent sans coordination d'ensemble la gestion de l'environnement.

Alors qu'à Johannesburg (août 2002) la proposition de créer une OME figurait dans certaines déclaration d'acteurs (collectivités locales) et qu'il n'en a pas été question au G8 environnement à Paris (avril 2003) ; alors que l'environnement et le développement durable prennent une place plus importante dans la « Convention » européenne en négociation ; alors que l'environnement semble former un tout avec le « développement durable », de quelle gouvernance mondiale voulons-nous pour la protection de ce qui nous entoure ?

Pour Mauro Albrizio, Johannesburg est l'illustration de l'échec du système multilatéral de la protection de notre planète. La guerre en Irak est le coup de grâce donné au système multilatéral en général. D'où l'impérieuse nécessité de réformer au plus vite le système des Nations unies. L'appel à la création de l'OME et à la mobilisation citoyenne, lancé par l'association Agir pour l'Environnement, pourrait être le « cheval de Troie du changement ». La mobilisation citoyenne à tous les niveaux est en effet indispensable pour que les choses évoluent.

Cette mobilisation a d'ailleurs déjà abouti à des résultats très positifs, par exemple : les hommes politiques « pro-guerre » ont tous échoué aux dernières élections ; l'Egypte a retiré la plainte concernant le moratoire européen sur les OGM, plainte qu'elle avait déposée devant l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) face à l'opposition de la population européenne.

Pierre Castella note que l'OME est une bonne idée mais pas pour aujourd'hui car :

- L'OMC domine le paysage international et est doté d'un système de règlement des différends très puissant (ORD). La création d'une OME, qui aurait sa propre juridiction

pour sanctionner les violations des accords multilatéraux sur l'environnement, risque de compliquer énormément le système actuel : quelle juridiction saisir pour trancher un litige concernant les OGM par exemple ? Les Etats auraient-ils le choix de leur juge entre l'ORD, la juridiction de l'OME ou la CIJ ?

- De plus, si l'OME devient un sujet du débat international, il risque de focaliser les discussions en occultant les conflits aigus actuels (OGM, brevets sur le vivant, participation des pays du Sud aux AME...), auxquels risque de s'appliquer la loi du plus fort.

Daniela Russi explique que la dette écologique est la dette contractée par les pays du Nord auprès des pays du Sud. Il s'agit d'un élément conceptuel dont l'objectif est de mettre en place des politiques plus justes, plus équitables ; un instrument qui rend plus visibles les injustices Nord-Sud et que la société civile peut utiliser. Les pays du Nord ne peuvent s'acquitter de cette dette en *payant* car la dette écologique n'est ni quantifiable ni négociable. Parmi les composantes de cette dette, citons :

- Les flux de ressources du Sud vers le Nord dont le prix ne reflète pas le prix réel (lequel inclut les dégâts causés à l'environnement).
- La « biopiraterie », c'est à dire le brevetage de l'utilisation médicinale de plantes ou d'animaux dont les bénéfiques sont perçus par des personnes autres que les détenteurs de connaissances initiaux.
- Le « commerce de résidus », commerce par lequel les pays développés exportent leurs déchets vers les pays en développement ; ces derniers acceptent l'importation pour ses contreparties financières.

Narito Harada propose que parmi les moyens existant pour protéger l'environnement, l'instrument institutionnel retienne notre attention : l'Organisation mondiale de l'environnement. Créer une OME est nécessaire car :

- Au sein de l'ONU, le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) n'est pas doté des ressources financières stables et suffisantes pour être efficace ; de plus, les compétences environnementales sont très éparpillées. Une OME permettrait de concentrer compétences et efforts financiers.
- L'OMC a causé et risque de causer à nouveau de graves dégâts sur l'environnement. Une OME ferait contrepoids à l'OMC et démontrerait que l'environnement n'est pas une marchandise.

Les maîtres-mots de l'OME seraient :

- La démocratie, y compris participative (avec un droit de pétition international et la promotion de l'éducation à l'environnement).
- La participation des pays du Sud aux négociations internationales (avec notamment l'application du principe de responsabilité commune mais différenciée).
- La cohérence et l'efficacité (avec le regroupement des Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, la création d'un organe scientifique et d'une Cour mondiale pour l'Environnement).

Stéphane Doumbé-Billé ajoute qu'au vu de l'histoire des Nations unies, la création de l'OME est juridiquement possible : l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) s'est en effet transformée en institution spécialisée des Nations unies à la fin des années 50 ; la Cour pénale internationale a également vu le jour après 50 ans de mobilisation citoyenne et politique.

Quel serait le statut juridique de l'OME ? L'OME ne serait pas une institution créée *ex nihilo* mais émanerait sans doute de la transformation du PNUE.

Quel serait le niveau des règles environnementales dans la hiérarchie des normes ? Ces règles devraient être impératives, c'est-à-dire des règles devant lesquelles toutes les autres, y compris commerciales, doivent s'incliner.

Commerce et Développement : une relation à l'épreuve des faits

Vendredi 30 mai, 15h-18h, Centre Martin Luther King

Intervenants :

Ibrahima Coulibaly, Association des organisations professionnelles paysannes, membre du ROPPA (Mali)

Herbert Docina, Focus on global south (Philippines)

Ghazi Hidouci, co-président de l'AITEC (France)

Eugene Karama, secrétaire général du Comité confédéral provincial de la Comoé (Burkina Faso)

Antonio Tricarico, de la Campagna per la riforma della Banca mondiale, membre du réseau "From Seattle to Brussels" (Italie)

Constats et enjeux sur le lien entre commerce et développement

Ghazi Hidouci rappelle que si la pensée néolibérale actuelle considère que le libre commerce est la voie optimale pour le développement, il n'en a pas toujours été ainsi. Il y a encore une vingtaine d'années, les libéraux reconnaissaient que le marché engendrait des phénomènes de polarisation et d'appauvrissement et qu'il était nécessaire de mettre en place des systèmes de régulation externes.

Aujourd'hui, le discours dominant fait de la libéralisation des capitaux privés la clé du développement. Or ces capitaux suivent la croissance et ne la précèdent pas, comme le montre leur faible propension à se diriger vers le continent africain. La question reste donc : où va-t-on trouver les fonds nécessaires à la croissance et au développement ? L'épargne intérieure des pays pauvres est spoliée par les inégalités des termes de l'échange. Le FMI nie à ces pays le droit de protéger leurs économies et leur agriculture alors même que les pays du nord le font. L'accès au crédit est prohibitif. Du fait de leur surendettement et de leur faible capacité de négociation, ces pays sont contraints de mettre en œuvre des politiques qui leur échappent.

Plutôt que de voir dans leur ancrage au commerce international une panacée, il nous faut construire un autre modèle de développement pour les pays du sud.

Des échanges agricoles porteurs d'inégalités

Ibrahima Coulibaly constate que l'agriculture a été détournée de son objectif initial, qui est de nourrir les hommes, vers un objectif de profit. La traite et l'esclavage, puis la conquête coloniale ont produit des ravages durables dans ce secteur. Les élites africaines qui ont accédé au pouvoir au moment des indépendances ont poursuivi les politiques antérieures de promotion des cultures d'exportation telles que le café, le cacao ou le coton, perpétuant ainsi le système de dépendance vis-à-vis de l'extérieur. La chute des cours de ces produits, la fin de la fonction de régulation assurée par l'Etat, l'apport massif d'aide alimentaire et la persistance des pratiques de dumping des pays du nord - alors même que ces pays exigent de l'Afrique qu'elle libéralise son marché agricole - ont entraîné une grave crise du secteur mais aussi des pays tout entiers. Or aujourd'hui, aucun Etat africain n'est réellement en capacité de négocier à l'OMC ou ailleurs, du fait de son manque d'expertise et de sa profonde dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Il faut mettre en place une politique agricole basée sur les objectifs de sécurité alimentaire et de gestion durable des ressources. Il faut également annuler la dette des pays pauvres, renforcer l'intégration économique régionale avec des mécanismes de

protection, rejeter les politiques de libéralisation et réclamer un accès préférentiel des produits du sud aux marchés du nord.

Privatisations et atteintes aux droits de l'Homme au travail

Eugene Karama a expliqué, à travers son expérience, l'impact des politiques de privatisation massives prévues dans les programmes d'ajustement structurel sur l'emploi et les droits des travailleurs. La privatisation de l'entreprise nationale sucrière au Burkina Faso a entraîné, outre des licenciements massifs, une remise en cause globale de tous les acquis salariaux et de nombreuses violations du droit social et syndical en vigueur dans le pays. La mobilisation des travailleurs, des ONG et de la société civile a permis de forcer l'entreprise privatisée à réintégrer les travailleurs licenciés mais la répression sur les militants reste forte.

Les enjeux de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC à Cancun

Antonio Tricarico a expliqué que la tenue du G8 était cruciale dans la préparation de la rencontre de Cancun. En effet, c'est le consensus entre les pays les plus puissants qui détermine la poursuite des négociations au sein de l'OMC où ces pays sont en mesure d'imposer leur tempo. Or, chaque fois que des désaccords opposent les Etats-Unis à l'Union européenne, la mobilisation de la société civile est déterminante pour changer le cours de la négociation car elle contribue à renforcer l'opposition des pays du sud à l'agenda qui leur est imposé, comme cela a été le cas à Seattle.

Or aujourd'hui, bien qu'elle s'en cache, l'OMC traverse une crise profonde. Aucun calendrier de négociations n'a pu être tenu. Les désaccords entre les pays riches persistent, l'UE poussant pour la libéralisation des services (AGCS) et notamment du secteur de l'eau, ainsi que pour l'ouverture des négociations sur l'investissement (new issues) tandis que les Etats Unis bloquent tout compromis sur la question de l'accès aux médicaments génériques et s'opposent aux propositions européennes en matière de moratoire sur les subventions agricoles déstabilisantes pour l'Afrique. Les gouvernements des pays du sud, de leur côté, sont de plus en plus méfiants.

Il nous faut exploiter au maximum cette situation et renforcer la mobilisation à tous les niveaux pour faire échouer la conférence de Cancun. Les accords de l'OMC sont fondamentalement injustes pour les pays du sud. Les négociations échappent à tout contrôle démocratique, ni les citoyens ni les parlementaires n'ayant accès à l'information sur ce qui se négocie en leur nom. Il est urgent de s'opposer à la poursuite des négociations et à tout élargissement du champ de compétence de l'OMC tant qu'une évaluation indépendante de l'impact des libéralisations menées sous son égide depuis 1995 n'est pas réalisée.

Les négociateurs, qui sentent grandir l'opposition et le risque d'échec, tentent de minimiser l'importance de la rencontre. Mais ne nous y trompons pas. A Cancun, ils se préparent à élargir le mandat de l'OMC aux nouveaux sujets (new issues). Il s'agit ni plus ni moins que de transformer l'OMC en organisation économique mondiale, couvrant tous les domaines, notamment l'investissement. C'est la dernière pièce manquante au puzzle qui permettra de tout verrouiller au bénéfice de quelques uns.

A l'appel du "Our world is not for sale network", le 4 juillet prochain sera la journée internationale d'action contre l'OMC, une sorte d "independance day".

Les futures mobilisations

Pour Herbert Docina, il faut de toute urgence stopper l'OMC. Cette organisation fonctionne comme une bicyclette : si elle ne tombe pas, c'est parce qu'elle ne cesse d'avancer, mais si on l'arrête, elle tombera alors d'elle même.

Pour faire échec à Cancun, il faut se mobiliser dès maintenant, car en septembre l'agenda des négociateurs sera déjà fixé. Aux Philippines, une large coalition s'est constituée pour exiger du gouvernement philippin qu'il rende publiques ses intentions de négociations pour Cancun et plus largement pour le convaincre d'y défendre l'agenda

proposé par la société civile. Pour cela, le gouvernement a besoin d'être suffisamment fort pour résister aux pressions des pays du nord ; une forte mobilisation de la société civile au nord est à cet égard essentielle. En plus des dates déjà mentionnées, il convient de retenir la journée internationale d'action contre l'OMC qui doit se déployer dans tous les pays le 9 septembre, juste avant l'ouverture de la conférence de Cancun, ainsi que la journée internationale contre la mondialisation le 13 septembre.

Dette : Instrument de domination des pays du Sud ?

Vendredi 30 mai, 15h-18h, Gymnase Beulet

Intervenants :

Modérateur : *Jean-Marie Fardeau*, secrétaire général du CCFD (France)

Enrique Arceo, Instituto de estudios sobre estado y participacion (Argentine)

Barry Coates, directeur du World development movement, membre de Jubilee debt campaign (Royaume-Uni)

Solange Koné, directrice de l'Association de soutien à l'auto-promotion sanitaire et urbaine, ASAPSU (Côte d'Ivoire)

Victor Nzuzi, paysan (République démocratique du Congo)

Quatre ans après la campagne mondiale "Jubilée 2000" en faveur de l'annulation de la dette des pays pauvres, soutenue par 24 millions de personnes à travers le monde, la situation a peu évolué. La dette demeure l'un des obstacles majeurs au développement des pays du Sud, en les privant des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels de leurs populations. Le problème de la dette des pays du Sud doit interpeller la conscience universelle car c'est une question de survie pour des centaines de millions de personnes.

En état de survie

L'endettement, qu'il se fasse auprès des Etats du Nord ou des institutions financières internationales, a longtemps été présenté comme "une potion magique" pour le développement, dont les Etats du Sud se sont servis à satiété. Résultat : aujourd'hui les Etats les plus pauvres de la planète doivent plus de 2100 milliards de dollars aux plus riches.

La situation est dramatique. Quelques exemples. En Côte d'Ivoire, les secteurs les plus essentiels sont en souffrance parce que le service de la dette ne permet pas de disposer de moyens. Les politiques imposées par le FMI et la Banque mondiale ont conduit à la privatisation des services d'eau. Aujourd'hui des pans entiers de la population ivoirienne sont obligés de retourner aux marigots et les épidémies de choléra et de diarrhées se multiplient.

En suivant scrupuleusement les mesures préconisées par le FMI, l'Argentine s'est endettée à hauteur de 144 milliards de dollars. En 1993, 3 % de la population était dans l'extrême pauvreté et 23 % considérée comme pauvre. Dix ans après, les proportions sont respectivement de 25 % et 57 %. Le chômage est passé de 8 % en 1974 à près de 40 % aujourd'hui. Et, sur la même période, les salaires ont chuté de 30 %. Autrefois pays à revenu intermédiaire, l'Argentine est aujourd'hui un pays pauvre.

Enfin, Victor Nzuzi (GRAPR) revient sur l'héritage laissé à la République Démocratique du Congo. "*Mobutu a fait des grands projets. Les barrages existent mais les Congolais n'en profitent pas. Le paysan regarde la ligne comme on regarde un avion passé mais le paysan n'a pas le courant*". Malgré la richesse de son sous-sol, la RDC est pauvre. La dette n'a jamais servi les populations. Les fonds se retrouvent pour moitié dans les banques du Nord. Et Victor de conclure : "*C'est du terrorisme financier lorsqu'on demande de payer une dette en contrepartie de la santé et de la nourriture*".

Les remèdes du G8

Le G8 d'Evian n'a pas prévu d'aborder la question de la dette. Pourtant, les promesses faites lors des précédentes rencontres du G8 n'ont pas été tenues. En 1999, la campagne Jubilé 2000 avait rassemblé 24 millions de signatures pour l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés (qui représente 350 milliards de dollars). A Cologne, le G8 s'était engagé à annuler 110 milliards de dollars, soit le tiers de ce qui était demandé. Aujourd'hui, seuls 36 milliards ont été réellement annulés. Pire : dans certains pays, les montants à rembourser sont plus importants qu'avant. Le G8 rétorque qu'il n'a plus d'argent. Pourtant, souligne Barry Coates (World Development Movement, Royaume-Uni), *"l'annulation coûterait 26 livres sterling par habitant au Royaume-Uni, soit la moitié de ce qu'a dépensé le gouvernement dans la guerre en Irak"*.

Les initiatives proposées lors des précédentes rencontres sont donc loin d'avoir fait leurs preuves. L'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) a pour finalité principale d'assurer le paiement de la dette. Certains des pays qui en ont bénéficié ont connu plutôt une augmentation de leur niveau de pauvreté. Quant aux Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP), dont l'approbation par les institutions financières internationales conditionne les annulations de dette pour chaque PPTE, Solange Koné (ASAPSU, Côte d'Ivoire) estime que *"c'est la plus grande moquerie pour les populations"*. Souvent, les gouvernants conçoivent les documents avec des consultants de la Banque mondiale en ignorant les besoins réels des populations. On n'écoute pas les aspirations depuis la base. Résultat : *"On a construit des écoles là où on avait besoin d'eau potable et ce sont les chameaux qui vont dans les écoles"*. Pour Victor Nzuzi, *"les DSRP sont un maquillage des plans d'ajustement structurel"*. La dernière initiative en date, le NEPAD, n'est guère plus encourageante car elle donne la priorité au libéralisme et à la privatisation. Autrement dit, elle privilégie les intérêts des multinationales du Nord, au détriment des populations du Sud.

D'autres propositions ont été portées au niveau international. L'Argentin Enrique Arceo (Instituto de Estudios sobre estado y participacion) revient sur la proposition du FMI de mise en faillite des Etats et lui oppose la nécessité d'un moratoire, ainsi que d'un mécanisme de gestion des crises de dette et d'une organisation qui soit indépendants de la Banque mondiale et du FMI. Pourquoi ne pas établir un mécanisme juste et transparent d'arbitrage de la dette qui serait adossé aux Nations Unies ?

Annulons la dette !

L'annulation totale de la dette reste la revendication première de la société civile. La dette africaine ne représente que 5 % de la dette mondiale. C'est une somme infime à dégager pour sortir le continent de la situation dramatique dans laquelle il se trouve. Il faut aussi utiliser le discours américain sur la dette irakienne, selon lequel les Irakiens ne doivent pas être amenés à payer pour les dettes contractées par Saddam Hussein, pour avancer vers l'application universelle du principe de nullité des dettes odieuses.

Cela dit, pour Enrique Arceo, la dette n'est pas la cause de la pauvreté. Elle n'est que la conséquence d'un modèle global. Le défi se pose dans un cadre plus large : il s'agit de créer un modèle alternatif, qui ne se résume pas à la seule suppression de la dette mais qui lutte contre la mise sous dépendance des économies du Sud.

En effet, les annulations n'auront aucune efficacité si elles restent conditionnées à un modèle imposé d'en haut, par les institutions financières internationales, dont il faut d'ailleurs repenser le mode de fonctionnement et le mandat. Que la répartition des pouvoirs au sein du FMI et de la Banque mondiale se fasse en fonction de la richesse est inadmissible. Plus largement, il est urgent qu'aboutisse la réflexion sur une nouvelle architecture financière internationale et la réforme des Nations Unies.

Dans le même temps, l'OMC et les règles du commerce international doivent être réformées. La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao et le quatrième pour le café. Pourtant, les paysans ivoiriens sont très pauvres pour la simple raison que la fixation des prix des matières premières leur échappe totalement. Il faut que les paysans participent à la fixation des prix. De même, la réflexion doit être menée sur les subventions accordées aux agriculteurs du Nord, génératrices d'une concurrence déloyale dans les pays du Sud. Les paysans du Sud doivent aussi pouvoir bénéficier de subventions.

De l'avis général, le combat ne se mène pas sur le plan de la charité mais bien sur le plan de la justice et de l'égal accès aux droits pour tous.

Transferts d'armes et droits humains

Vendredi 31 mai, 10h-13h, Gymnase Beulet

Cette table ronde était organisée par Amnesty international, avec la participation d'Agir ici et de l'Observatoire des transferts d'armement.

Intervenants :

Modérateur : Frédéric Girardier, responsable de la commission sur les transferts militaires, de sécurité et de police d'Amnesty international (France)

Bruno Barrillot, Directeur du Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits de l'Observatoire des transferts d'armes (France)

Joséphine Bourgois, représentante de l'association Viva Rio (Brésil)

Dismas Kitengue, représentant du Groupe, ONG de défense des droits humains Lotus (République démocratique du Congo)

Nyararai Magudu, membre d'Amnesty International (Mozambique)

Benoît Muracciole, co-président du « Collectif pour un contrôle des transferts d'armes », co-piloté par Amnesty international (France)

Sauro Scarpelli, responsable des campagnes sur les transferts d'armes au Secrétariat international d'Amnesty international (Royaume-Uni)

Près de 90% des exportations d'armes dans le monde proviennent des Etats membres du G8, principalement des Etats-Unis, de la Russie, de la France et de la Grande-Bretagne. Les transferts d'armes ne causent pas eux-mêmes des guerres mais ils attisent de violents conflits, compromettent le développement durable et contribuent à d'innombrables atteintes aux droits humains dans le monde entier. La prolifération des armes légères et de petit calibre favorise tout particulièrement les trafics et est à l'origine de destructions massives et de grandes souffrances. Malgré certaines initiatives régionales insuffisantes, il n'existe pas, au niveau international, de contrôle efficace et contraignant des transferts d'armes.

I - La problématique des transferts d'armes

Bruno Barrillot

Le commerce des armes repose sur un grand principe, celui de la légitime défense. Avant les années 1950/1960, chaque Etat fabriquait ses armes pour ses propres besoins. A partir du développement des indépendances, les nouveaux Etats ont voulu assurer leur souveraineté et leur sécurité et pour cela ils se sont armés, au nom de la légitime défense.

Comme les pays industrialisés étaient les seuls à posséder une industrie de l'armement, ce sont eux qui ont fourni des armes aux pays en voie de développement.

Les ventes d'armes ont été pour les pays industriels une façon de reprendre la souveraineté qu'ils avaient donnée aux pays devenus indépendants. Elles ont permis par ailleurs aux pays du nord de récupérer les richesses en matières premières des pays du sud. Les pays du Moyen-Orient, par exemple, ont utilisé une partie de leurs pétrodollars pour acheter des armes.

Que peut faire la société civile ?

Se mobiliser pour obtenir davantage de transparence et de contrôle. Depuis une quinzaine d'années, les ONG et l'ONU réfléchissent aux moyens de parvenir à davantage de transparence, afin de favoriser une relation de confiance entre les pays. Résultats :

- création d'un registre international des ventes d'armes par l'ONU.
- établissement de codes de conduite en matière de commerce d'armes. Le seul qui existe à l'heure actuelle est celui de l'Union européenne et il n'est pas contraignant.

La transparence ne suffit pas à faire diminuer les ventes d'armes. Le contrôle est indispensable pour vérifier si les Etats tiennent leurs engagements.

Il est essentiel que l'opinion publique comprenne que ces questions sont de son ressort et ne sont pas seulement l'affaire des Etats.

II - Témoignages sur les conséquences des transferts d'armes

Joséphine Bourgois

Les pays du G8 font partie des fournisseurs d'armes qui alimentent la grande violence qui règne au Brésil. Ce pays est le triste champion du nombre de décès par balles au monde. Les pays du G8 sont des exportateurs de mort.

Au Brésil, les armes à feu sont la principale cause de mortalité chez les adolescents. La mort par balles représente 65% des causes de décès des garçons de 15 à 19 ans.

Le Brésil n'est pas en guerre, mais son taux de mortalité est supérieur à celui de nombreux pays où se déroule un conflit armé. Entre 1987 et 2001, le nombre de mineurs tués par armes à feu dans la seule ville de Rio de Janeiro a été huit fois supérieur à celui enregistré dans le conflit israélo-palestinien pendant la même période.

L'association Viva Rio lutte depuis 10 ans contre la violence. Elle s'est attaquée au problème en cherchant des réponses aux questions suivantes : Quelles sont les armes utilisées dans les milieux criminels ? D'où viennent-elles ? Comment y arrivent-elles ? De quelle façon des armes à feu légalement commercialisées finissent-elles dans les mains des criminels ?

Il a été possible d'identifier l'origine et la destination finale de centaines de milliers d'armes illégales. 80% des armes de petit calibre sont d'origine brésilienne, 20% sont importées. Les Etats-Unis sont le premier fournisseur étranger, suivis de l'Espagne, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Autriche, de la France et de la République tchèque.

Ces pays fournissent par ailleurs 64% des armes automatiques distribuées au Brésil.

Ceci a donné lieu à un rapport remis aux pays concernés et il leur a été demandé de rendre des comptes.

Nyararai Magudu

En Afrique, « *les armes légères sont des armes de destruction massive* ».

L'Angola a été en guerre pendant trente ans. L'URSS soutenait le gouvernement, les Etats-Unis appuyaient les rebelles. L'Angola a contracté une dette de 4 milliards de dollars pour financer l'achat d'armes alors que 10 millions de personnes meurent de faim.

Au Mozambique, au plus fort de la guerre civile, 1,5 million d'armes automatiques ont été distribuées. Le Mozambique ne manque pas d'armes, mais sa population n'a pas accès à l'eau.

Dismas Kitengue

« *Je veux vous parler d'un souvenir douloureux, celui d'une jeune fille de quinze ans* ». Le drame se déroule dans la République démocratique du Congo, à Kisangani. Les armées rwandaises et ougandaises se sont battues en juin 2000 pour le contrôle de cette ville. Les deux armées ont utilisé, en pleine ville, toutes sortes d'armes, de l'arme légère à l'artillerie lourde, tuant plus de 1000 civils. Cette jeune fille et sa famille ont voulu fuir les combats. En chemin, des soldats leur ont proposé leur protection. Le lendemain, l'un d'eux a violé la jeune fille. Elle est maintenant malade du sida, sa famille n'ose pas le lui dire.

Parmi les soldats, il n'y a pas que des adultes, il y a aussi des enfants de moins de 15 ans. Les enfants soldats sont réputés être plus meurtriers que les adultes. Ils ont la gâchette facile.

Dans la région de Kisangani, les mines antipersonnelles empêchent les paysans de vaquer à leurs activités, créant ainsi un grave état d'insécurité alimentaire pour la population.

La façon d'accéder au pouvoir en RDC repose actuellement sur le rapport de force militaire. Pour un certain nombre d'hommes politiques, les armes sont un moyen rapide de prendre le pouvoir et de le garder. Au détriment de la démocratie et du respect des droits humains.

III - Exemple régional de contrôle des transferts d'armes et perspectives internationales

Benoît Muracciole

En 1991, après la première guerre du Golfe, l'opinion publique internationale prend conscience que c'est l'Occident qui a armé Saddam Hussein. Les gouvernements des Quinze, dans un souci de moralisation, adoptent huit critères introduisant quelques principes éthiques dans le commerce des armes. En 1998, à l'initiative du Premier Ministre britannique Tony Blair et de l'ancien Premier Ministre français Lionel Jospin, ces critères servent de base à l'élaboration du Code de conduite sur les exportations d'armes, adopté par l'Union européenne le 8 juin 1998.

Pour le Code de conduite, le deuxième critère se réfère au respect des droits humains dans le pays de destination finale. « *d'une prudence toute particulière en ce qui concerne la délivrance d'autorisations aux pays où de graves violations des droits de l'Homme ont été constatées par des organismes compétents des Nations Unies, du Conseil de l'Europe ou par l'Union européenne* ».

Le critère 8 s'applique à la « *préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales* ». Un autre a trait au « *comportement du pays acheteur à l'égard de la communauté internationale, et notamment son attitude envers le terrorisme, la nature de ses alliances et le respect du droit international* ». Un autre enfin à « *l'existence d'un risque de détournement de l'équipement à l'intérieur du pays acheteur ou de réexportation de celui-ci dans des conditions non souhaitées* ».

Malgré ces bonnes intentions, il existe un gouffre entre la déclaration politique et la réalité.

Simple déclaration politique, le Code ne permet pas de recours juridique en cas de non respect. Ainsi, de nombreuses exportations inacceptables ont toujours lieu sans qu'il soit possible de poursuivre devant une juridiction ad hoc un Etat et le mettre face à ses responsabilités.

Sauro Scarpelli

Aujourd'hui, il y a plus de 20 conflits armés dans diverses parties du monde, où des violations des droits humains et des crimes de guerre sont commis. Par ailleurs, entre 60 et 70 autres pays sont connus pour des violations des droits humains par des forces

gouvernementales et des groupes d'opposition qui utilisent des armes contre des civils désarmés. Cette violence est alimentée par la prolifération massive d'armes de petit calibre et d'armes légères.

Il y a près de dix ans, les Etats-Unis, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et le Royaume-Uni ont signé, avec d'autres Etats membres de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), les *Principes régissant les transferts d'armes conventionnelles*. Ces Principes engagent les Etats participants à « éviter les transferts qui seraient susceptibles d'être utilisés en vue de la violation ou de la suppression des droits humains et des libertés fondamentales ». Cependant, un examen de ces pratiques révèle que l'objectif est bien loin d'être atteint.

Une des principales raisons des violations des engagements de la part des pays occidentaux est la crainte que les pays destinataires aillent tout simplement s'approvisionner ailleurs.

Le Traité international sur le commerce des armes, proposé par la fondation Arias (créée par Oscar Arias, ancien président du Costa Rica, prix Nobel de la paix), Amnesty International et d'autres ONG établirait un lien entre les transferts d'armes et le droit international en vigueur. Ainsi, aucun Etat ne devrait livrer des armes lorsqu'il existe un danger réel que ces armes soient utilisées pour commettre des violations des droits humains, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, ou qu'il soit en contradiction avec le droit humanitaire international.

Le Traité établirait un ensemble de standards minima empêchant qu'une vente refusée par un pays ne soit reprise par un autre.

Sida et Solidarité Nord / Sud

Samedi 31 mai, 10h-13 h, Centre Martin Luther King

Intervenants :

Impact du sida sur le développement des sociétés :

Introduction et modération : *Julien Potet*, Ensemble contre le sida (France)
Charles Abani, ActionAid Alliance (Nigeria)
Christine Kafando, REVS+ (Burkina Faso)
Pascal Revault, GRDR (France)

Responsabilité mondiale des États :

Introduction et modération : *François Berdougo*, Act up-Paris (France)
Jeanne Gapiya, ANSS (Burundi)
Chrispus Kiyonga, directeur adjoint du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
Sharonann Lynch, Health gap (Etats-Unis)
Christophe Romagné, France libertés-Fondation Danielle Mitterrand (France)
Asia Russell, Health Gap / Act up-Philadelphia (Etats Unis)

Les États du G8 doivent s'engager massivement contre l'épidémie :

Introduction et modération : *Dominique Audouze*, Mouvement français pour le planning familial (France)
Vittorio Agnoletto, Lila (Italie)
Gaëlle Krikorian, Act up-Paris (France)
Bernard Pécoul, Médecins sans frontières (France)

La campagne Sida Urgence G8 et la table ronde « Sida et solidarité Nord-Sud » réunissent des associations de lutte contre le sida et des ONG humanitaires ou de développement qui font le même constat : la pauvreté et l'épidémie du sida sont deux phénomènes qui s'alimentent mutuellement (*Julien Potet, Ensemble contre le sida / Sidaction*). Le sida est en effet un enjeu de développement et pas seulement un problème de santé.

Il a des impacts sur de nombreux droits humains fondamentaux - droit à l'emploi, à la reproduction, à l'information etc. - et l'impact sur les systèmes d'éducation est particulièrement important car en les détruisant, il accroît la vulnérabilité des populations. Sans éducation, il est très difficile d'échapper à la pauvreté, de s'opposer à des pratiques culturelles qui violent la dignité humaine, telles que le lévirat ou les mutilations sexuelles féminines ; sans éducation, le règlement des conflits est lourdement compromis, la possibilité d'exercer ses propres choix également (*Charles Abani, ActionAid Alliance*). Au Burkina Faso, la société féodale ne réserve pas une place très importante aux femmes ; dépendantes des hommes, leur vulnérabilité s'accroît avec la maladie qui les expose à la répudiation. Cette situation ne les encourage pas à faire appel aux services de soins et leur état de santé s'aggrave rapidement (*Christine Kafando, REVS+*). Par ailleurs, il est indispensable, aujourd'hui, de repenser la solidarité Nord-Sud : il convient certes d'augmenter le montant de l'aide financière dirigée vers les pays du Sud, mais aussi de repenser les modalités de la coopération : appui aux systèmes de santé, formation de professionnels, recherche et développement appliqués aux réalités

nationales, etc. Autour des malades, le sida stigmatise les proches, détruit les modèles familiaux, entraîne la perte de savoirs traditionnels, l'abandon de cultures, conduit à l'insécurité alimentaire etc. (*Pascal Revault, GRDR*)

Il est donc nécessaire de développer une prise en charge globale qui doit répondre en parallèle à tous les aspects sociaux et médicaux de l'épidémie ; une réponse purement médicale reste insuffisante.

Les Etats du Sud ont souvent mis de nombreuses années à prendre conscience de l'urgence qu'il y avait à mobiliser d'importants moyens pour combattre l'épidémie de sida. Certains, aujourd'hui encore, peinent à mettre en place des initiatives nationales d'ampleur pour lutter contre l'épidémie. Ainsi, au Burundi, l'ANSS (Association nationale de soutien aux personnes séropositives) a dû faire pression auprès de son gouvernement pour permettre l'accès aux médicaments génériques. Mais c'est grâce à un partenariat avec plusieurs associations du Nord qu'ont pu être mis en place un centre professionnel avec un médecin ainsi que l'accès ces médicaments. (*Jeanne Gapiya, ANSS*)

La responsabilité des Etats du Nord, principalement celle des Etats-Unis et de l'Union européenne, se retrouve dans le blocage des négociations des accords sur la propriété intellectuelle à l'OMC à la fin de l'année 2002 mais aussi au travers de l'AGCS et dans le refus des pays riches de financer le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et la malaria.

A terme, l'application de l'Accord général sur le commerce des services après des séries de négociations va permettre la privatisation de tous les services. L'Union européenne, représentée par son commissaire européen au Commerce Pascal Lamy, est à l'avant-garde en ce qui concerne les engagements en matière de services de santé. Ces services sont déjà très touchés par une privatisation qui gagne peu à peu du terrain ; l'AGCS ne ferait que parachever cette détérioration et on s'éloignerait alors d'un objectif de « santé pour tous ». (*Christophe Romagné, France Libertés-Fondation Danielle Mitterrand*)

Le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et la malaria créé lors du G8 de Gènes (2001) n'est plus alimenté et ne peut donc plus fonctionner pour lutter efficacement contre l'épidémie. L'initiative financière de George W. Bush pour généreuse qu'elle soit (15 milliards de dollars sur cinq ans), peut soulever des interrogations quant aux conditions de ce financement : les pays « bénéficiaires » de l'aide américaine vont-ils devoir renoncer à se battre pour avoir accès aux médicaments génériques ? Et vont-ils devoir accepter les OGM américains en échange de cette aide ? Pour lutter efficacement contre le VIH, les pays du G8 doivent contribuer de manière substantielle au Fonds qu'ils ont eux-mêmes mis en place : c'est leur responsabilité face à tous les malades qui est en jeu. (*Asia Russell, Health Gap*).

Il s'agit pour nous, aujourd'hui, d'exprimer les revendications que portent des associations, du Nord et du Sud, qui travaillent dans le domaine de la lutte contre le sida, de la santé et de la solidarité internationale, telles qu'elles se sont par exemple formalisées dans la campagne Sida Urgence G8, qui a recueilli la signature de 165 organisations de plus de 35 pays. Ces revendications s'adressent à Jacques Chirac en tant qu'hôte et Président du G8 ainsi qu'à ses homologues du G8, qui, en 2001, promettait de consacrer 10 milliards de dollars par an à la lutte contre le sida.

Au sein de la coalition Sida Urgence G8 se sont regroupées des organisations de divers horizons, car la lutte contre le sida doit concerner également les acteurs de la santé, du développement et de la solidarité internationale : le sida est un enjeu global en

matière de santé. Il était donc essentiel de montrer que nous venons de l'ensemble de ces secteurs, ainsi que de régions du monde différentes. Si nous voulons obtenir des résultats, il est nécessaire que chacun d'entre nous, poursuive notre combat dans son pays respectif, car il reste beaucoup à faire. Nous sommes ici pour rappeler aux gouvernements, et notamment au gouvernement français, les responsabilités qui leur incombent.

Il y a au moins trois bonnes raisons pour que la France soit tout particulièrement ciblée :

- parce que Jacques Chirac préside cette année le G8 et qu'à ce titre il dispose d'un pouvoir d'influence sur l'agenda et les discussions
- parce qu'il tient depuis des années des discours très engagés sans jamais les traduire par des engagements financiers en adéquation avec ces discours. Certes ils ont leur utilité mais au regard des enjeux actuels en Afrique, en Europe de l'Est ou en Asie, ils sont largement insuffisant et scandaleux
- enfin parce que les 15 milliards de dollars qui seront consacrés par les Etats-Unis à la lutte contre le sida dans les 5 années à venir appellent une réponse forte de la France.

Quelle sera la réponse de la France ? Elle apparaît comme la locomotive de l'Europe, à travers ses discours qui témoignent il est vrai d'une vision intéressante de la lutte contre le sida. Mais si la France veut imposer cette vision, si elle veut imposer le multilatéralisme, elle ne peut se contenter de discours. Il est donc essentiel que le Président Chirac annonce une contribution substantielle à la lutte contre le sida lors du Sommet d'Evian. Sa contribution actuelle, à hauteur de 50 millions d'euros par an, représente 15 à 20 fois moins que ce qu'elle devrait être au regard des enjeux actuels. Un minimum de 500 millions d'euros sont nécessaires pour relever le défi lancé par les Etats-Unis. Si la France ne déclenche pas une réaction d'envergure de la part des autres pays européens, elle laissera aux Etats-Unis le leadership de la lutte contre le sida, avec toutes les conséquences que cela implique : promotion des spécialités des laboratoires américains aux dépens des génériques, fin du multilatéralisme, prédominance des programmes d'incitation à l'abstinence avant le mariage... Il est insupportable d'imaginer qu'il est possible de revenir 15 ans en arrière sur ces terrains-là.

Soif d'eau, soif de solidarité

Samedi 31 mai, 15h-18h, Centre Martin Luther King

Intervenants :

Roman Havlicek, Center for environmental public advocacy (Les Amis de la terre Slovaquie)

Marc Laimé, journaliste, auteur du dossier sur l'eau "Pénurie, pollution, corruption" (France)

Carla A. Montemayor, Bantay Tubig, Réseau de vigilance sur l'eau (Philippines)

André O. Todjé, Maire de Sô-Ava (Bénin)

L'eau, un enjeu vital

Les enjeux autour de la question de l'eau se retrouvent dans tous les pays, du Nord comme du Sud, à différentes échelles et de différentes ampleurs et natures. L'eau représente un enjeu financier de taille, l'objet d'une rente prisée par les multinationales ; pourtant elle est aussi un bien vital, dont on ne saurait priver une partie de l'humanité pour la seule raison qu'elle n'a pas les moyens suffisants pour payer le service. Or aujourd'hui, un quart de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable. La problématique de la gestion de l'eau est donc essentielle au Nord comme au Sud. C'est par excellence un bien commun et les questions en relevant touchent aussi bien les pays riches que les plus pauvres.

L'eau, le G8 et... nous !

L'eau se trouve parmi les priorités de la présidence française du G8, ce qui est assez logique lorsque l'on connaît les deux leaders mondiaux du "marché" de l'eau, Suez et Vivendi, qui sont bien des entreprises françaises. L'ouverture de marchés, en particulier des pays du Sud, peut leur ouvrir de nombreuses portes « juteuses ». Les propositions du G8 s'orientent vers une marchandisation accrue de ce bien vital en permettant une concurrence accrue sur le service qui la distribue et la gère.

Nos propositions sont tout autre : les priorités doivent se décider au bénéfice des populations avec la garantie d'un accès au service pour tous et de qualité. La participation et le contrôle citoyens de la gestion sont indispensables. Les aspects environnementaux doivent être considérés comme primordiaux.

La question de la privatisation est de toute importance. Selon le journaliste Marc Laimé, certains systèmes de délégation des missions de service public à la sphère privée peuvent fonctionner, mais ils favorisent grandement la « captation de la rente de l'eau » par des entités guidées exclusivement par les aspects de rentabilité et de profit. Il est nécessaire de soumettre l'entreprise gérant l'eau à un contrôle, une évaluation, une obligation de transparence strictes, quelque soit sa nature.

En France...

En France, le mécanisme d'une captation de la rente de l'eau par Vivendi a été dénoncé. Par le biais des factures, de l'opacité des informations, depuis le détournement d'argent à des fins de placement aux jeux comptables douteux, c'est finalement la « socialisation des pertes et la privatisation des profits » qui est de mise !

... aux Philippines

Selon Carla Montemayor, de Bantay Tubig (Réseau de Vigilance sur l'eau des philippines), les pays du Sud sont également touchés, et de façon beaucoup plus préoccupante. Aux Philippines par exemple, la privatisation du secteur de l'eau à Manille et le rôle de Suez dans l'affaire a donné lieu à une situation catastrophique pour les habitants. C'est une histoire emblématique où s'entremêlent les intérêts financiers d'une multinationale privée et l'irresponsabilité des pouvoirs publics locaux. L'approvisionnement en eau avait été privatisé soi-disant dans l'optique de diminuer le prix et d'améliorer la qualité du service. Mais finalement, Suez a augmenté le prix de l'eau à quatre reprises au moins, la dernière hausse s'élevant à +61 %, et la qualité de l'eau s'est détériorée. «Notre inquiétude est que la couverture des coûts et la recherche du profit soient les buts prioritaires dans le cadre des privatisations, même si les conséquences sociales pour les citoyens sont énormes», lit-on dans un rapport sur la gestion de l'eau à Manille. Effectivement, on peut craindre que cette inquiétude ne soit déjà une réalité... La percée et la voie royale accordée à Suez se font par un consentement implicite du gouvernement philippin, notamment pour satisfaire les investisseurs privés et les institutions financières internationales. Les Philippines ne sont absolument pas impliqués dans ce processus ni consultés et la souveraineté même des Philippines est en danger. Les alternatives consistent à exclure Suez de Manille, garantir des niveaux de prix abordables pour les habitants et dénoncer l'échec de la privatisation.

Dans les pays du Sud, de façon plus générale, le risque est grand que tous les bénéfices issus de l'exploitation du secteur de l'eau soient rapatriés, sans que cet argent ne soit réinvesti dans le pays : il s'agit bien alors de l'objectif unique de rente et non de celui d'une garantie d'accès à l'eau pour tous.

... en Europe de l'Est

Dans une tout autre région, les enjeux sont considérables pour les pays d'Europe centrale et orientale. Selon Roman Havlicek des Amis de la Terre Slovaquie, les tensions oeuvrant pour la libéralisation du service d'eau et pour les privatisations sont d'origines diverses, notamment les institutions financières internationales et les critères imposés à ces pays ex-candidats qui rejoindront l'Union européenne en 2004. En effet, le rôle de l'Union européenne a été limpide, à la fois au niveau de la préparation de conditions favorables pour les débouchés des entreprises de l'Union, à la fois dans la pression faite pour que les entreprises locales concèdent une ouverture de capital.

En Slovaquie par exemple, les services nationalisés ont été transférés aux municipalités. Mais ces dernières sont malheureusement inexpérimentées et manquent à la fois de ressources et d'expertise nécessaires pour traiter de manière efficiente la gestion de l'eau. Elles risquent donc de choisir la solution de facilité pour elles, alors qu'aucune évaluation n'existe sur le bien-fondé ou non des mérites vantés de la privatisation.

La nécessité de formation des élus, mais aussi des citoyens pour qu'ils prennent part aux décisions concernant la gestion de l'eau, a été rappelée, que ce soit dans les pays du Sud ou du Nord.

... ou au Bénin...

De tous points de vue, la participation et l'implication réelle des habitants dans la gestion de l'eau paraissent nécessaires et primordiales. Comme l'explique André Todjé, maire de Sô-Ava, un exemple positif réside dans la gestion participative de l'eau au lac Nokoué au Bénin. Plusieurs forages vont être initiés ou ont été réalisés et la gestion des stations est confiée à la population qui se dote de représentants. Le droit de gestion a été confié aux jeunes du milieu qui se sont ainsi constitués en association. Les responsables, au niveau de chaque station travaillent avec des hommes et des femmes qui sont, eux aussi, issus du consensus de chaque quartier où est installée une borne fontaine. C'est donc de la confiance que les initiateurs ont placé dans les acteurs locaux. La solidarité autour de l'action est la condition sine qua non de la réussite des projets. Le développement ne s'entend pas par la conception d'un programme qui serait parachuté sur

un terrain sans une association réelle des populations concernées ou sans que le besoin soit exprimé par la population elle-même.

... nous dénonçons la remise en cause d'un droit fondamental !

Contre les orientations de l'Organisation mondiale du commerce, des institutions financières internationales et du G8..

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) a été dénoncé compte tenu des risques qu'il comporte de voir se transformer tout service - même ceux correspondant à la satisfaction d'un droit fondamental, tel que l'accès à l'eau, à la santé ou à l'éducation- se réduire exclusivement à une composante marchande, sans retenir leur spécificité. Le commerce et la concurrence l'emportent alors sur toutes les normes sociales et environnementales. Enfin, les institutions financières internationales par la perte de souveraineté des pays du Sud et par l'idéologie néo-libérale qu'elles ont imposé ont une grande part de responsabilité. Le processus de privatisation est aussi lié aux mécanismes d'endettement des pays du Sud, l'impasse dans laquelle ils se trouvent pour rembourser leur dette les amenant à trouver tous les bons moyens pour renflouer les caisses, y compris des privatisations massives.

... nous revendiquons un droit d'accès à l'eau pour tous !

Concernant les actions concrètes pour agir contre ces processus, la première des choses est bel et bien de s'informer. Les prochaines étapes consistant à soutenir des associations travaillant sur la question, interpeller les décideurs, agir au quotidien pour lutter contre le gaspillage et ne pas favoriser le mauvais usage de l'eau. Aux décideurs du G8, il a été clairement signifié un refus du processus en cours, au service des multinationales plutôt que des habitants.

L'accès à l'eau potable doit véritablement devenir un *droit* garanti à chacun.

Anti-terrorisme et droits humains

Samedi 31 mai, 15h-18h, Gymnase Beulet

Intervenants :

Modérateur : *Khemais Chamari*, Ligue tunisienne des droits de l'Homme / FIDH (Tunisie)

Sidiki Kaba, président de la FIDH (Sénégal)

Irène Kahn, secrétaire générale d'Amnesty international (Bangladesh)

Steven Watt, directeur du Center for constitutional rights (USA)

Irène Kahn

« La pratique des Etats mène bien souvent à penser que les mesures antiterroristes sont incompatibles et opposées à la protection des droits humains. Prévaut également l'idée qu'il est inutile d'établir des procédures pénales correctes et des procès équitables pour les terroristes qui font dès lors l'objet d'assassinats illégaux.

Les Etats ont pourtant la capacité de lutter efficacement contre le terrorisme dans le respect des droits de l'homme dont la défense est l'une de leurs prérogatives en même temps qu'une obligation.

Cependant le contexte particulier lié au 11 septembre 2001 légitime pour certains Etats, dont ceux du G8, l'application de mesures sécuritaires plus répressives, déjà existantes ou récemment adoptées, tout en mettant de côté la protection des droits de l'homme.

Ces mêmes Etats analysent les conflits actuels sous le prisme unique de la lutte antiterroriste, oubliant d'examiner leurs causes profondes -trafic d'armes, la santé et la sécurité économique, etc.- et ne répondent ainsi que partiellement à leur règlement. L'irrespect des droits de l'Homme dans la gestion post-conflits en Afghanistan et en l'Irak est à cet égard probant.

Il est impératif de replacer les droits de l'homme au centre du débat sécuritaire.

Steven Watt (Center for Constitutional Rights)

« CCR ne conteste pas le droit des USA de poursuivre et de présenter à la justice les auteurs des attentats terroristes commis sur leur territoire, mais il faut remédier aux violations des droits de l'homme qui se produisent dans ce cadre. A cette fin, il faut assurer à tous de meilleures protections institutionnelles et notamment garantir à tous les libertés.

Mais depuis les attentats du 11 septembre 2001, les détentions administratives ont pris une ampleur considérable aux USA et sont utilisées de telle façon qu'elles constituent en ce moment les violations les plus graves constatées sur ce territoire.

En effet, les détentions arbitraires se sont multipliées sur la base de critères raciaux; ethniques et religieux et sont ordonnées pour des violations mineures des législations suivantes: le Patriot Act de 2001, le Witness Act et l'Immigration Act de 1996.

Les conditions de détentions observées et rapportées sont très dures ; de nombreuses personnes relâchées vont d'ailleurs porter plainte, malgré les pressions exercées par le gouvernement pour que les plaintes ne soient pas déposées.

La notion nouvelle en droit international humanitaire de « combattant ennemi' »

s'applique aux prisonniers détenus à Guantanamo Bay, la base militaire américaine de Cuba. Ces prisonniers perdent tous leurs droits et peuvent être détenus jusqu'à la fin de la guerre contre le terrorisme. Il est donc très important de définir le statut légal de ces personnes arrêtées : sont-elles des prisonniers de guerre, des civils, des internés civils ?

Des tribunaux fédéraux américains ont rendu des avis d'incompétence pour des demandes de libération, estimant que les prisonniers de Guantanamo ne sont pas sur le territoire américain. La Cour Suprême doit se prononcer sur cette question prochainement.

Les USA violent les droits à la justice et à la liberté garantis par la Constitution américaine et se faisant discréditent l'Etat tant sur le plan national qu'international.

Sidiki Kaba (Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme)

Les défenseurs doivent affronter de nombreux obstacles pour dénoncer les violations des droits de l'homme..

Face à l'accroissement de la capacité d'action et de mobilisation de la société civile tant au niveau national qu'international, les Etats ont adopté des stratégies de musellement de la société civile.

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, le contexte dans lequel la société civile intervient est de plus en plus hostile. En effet, le tout sécuritaire est devenue la priorité absolue, et la lutte contre le terrorisme- légitime et nécessaire - est utilisée par les États pour asseoir ou renforcer leur propre pouvoir au détriment des engagements qu'ils ont pris en faveur des droits de l'homme.

La répression des défenseurs, si elle n'est pas nouvelle, s'inscrit aujourd'hui dans une stratégie de criminalisation du mouvement des droits de l'homme identifiable au travers des discours des autorités qui assimilent les défenseurs des droits de l'homme à des terroristes et les accusent de porter atteinte à la sécurité nationale.

Cette criminalisation s'appuie sur l'adoption de législations et de pratiques répressives renforcées qui permettent de restreindre l'exercice des libertés fondamentales, et notamment les libertés d'association et de manifestation.

Les instances multilatérales ont suivi, en toute logique, le mouvement des États qui les composent, au détriment d'une évaluation de la situation des droits de l'homme qui relève pourtant du mandat de ces organes. Les textes que ces instances ont adoptés auxquels s'ajoutent les autres conventions régionales existantes ont tous en commun une définition très large du terrorisme qui fait craindre qu'un très grand nombre d'actes, y compris d'opposition légitime et de mobilisation de la société civile, ne tombent sous le qualificatif de « terroristes ».

L'un des objectifs de la criminalisation des défenseurs par les Etats est de contrôler toute information relative aux violations des droits de l'homme. Les nouvelles technologies sont un outil essentiel pour les défenseurs car elles leur permettent un accès direct à l'extérieur sans intermédiaire et d'avoir plus d'impact dans l'opinion publique.

L'année 2002 a confirmé cette tendance à la systématisation de l'utilisation de méthodes visant à faire taire les défenseurs en empêchant l'information. L'Observatoire a choisi de mettre l'accent sur certaines d'entre elles particulièrement usitées en 2002.

Dénaturer l'information et le message sur les droits de l'homme

Les autorités relayées par les médias officiels organisent des campagnes de diffamation contre les défenseurs afin de dénigrer auprès de la population et de la communauté internationale le contenu des informations transmises et ainsi les couper des relais et du soutien nécessaires à leurs activités.

Manipulation et instrumentalisation de l'information sur les droits de l'homme

Compte tenu du rôle joué par les ONG et les informations qu'elles diffusent dans la perception de l'opinion sur les politiques d'un État, les gouvernements les plus répressifs

s'efforcent d'investir le domaine de la société civile indépendante et de l'instrumentaliser. Une grande variété de formules existe telles que : la création de GONGOs qui appuient la politique de leur gouvernement et dénigrent le message porté par les ONG indépendantes, ou encore la création des ONG qui défendent un intérêt partisan privé.

Les activités de ces ONG discréditent les ONG indépendantes qui défendent l'intérêt général que constitue la défense de l'ensemble des droits et libertés universels. Dans ce contexte, la question du régime du statut consultatif des ONG au sein des instances internationales devient cruciale.

Une ONG véritablement indépendante devrait respecter les principes suivants : organisation d'intérêt général, effectivité, but non lucratif, indépendance à l'égard des gouvernements, partis politiques, intérêts privés, diversité des ressources financières, transparence, démocratie interne, usage par l'ONG de sa liberté d'expression et en particulier de sa liberté de critique.

Entraver la recherche d'information

Les défenseurs sont parfois empêchés d'effectuer des enquêtes en raison de limitations imposées à la liberté de mouvement. Afin d'entraver le traitement de l'information par les ONG, les autorités se livrent à la saisie d'ordinateurs et d'imprimantes, au vol de disquettes... Dans la majorité des cas, aucune enquête n'est menée par les autorités et ces actes restent impunis.

Entraver la diffusion des informations

Les États cherchent à renforcer leur contrôle sur les moyens de communication au travers de législations restrictives en matière de liberté de la presse, de blocage de sites internet, d'arrestation de cyber-dissidents, d'interdiction de la vente d'ordinateurs, de photocopieuses, d'imprimantes aux associations, restriction de l'accès au site d'organisations internationales de défense des droits de l'homme, interdiction de se rendre à l'étranger pour les défenseurs, entraves pour appeler l'étranger, coupures des lignes téléphoniques des ONG et de leurs membres...

Jamais le qualificatif de « terroriste » n'a été tant détourné pour qualifier ou discréditer ces hommes et ces femmes qui militent en réalité contre tous les terrorismes, qu'ils soient privés, religieux ou d'État.

Malgré les obstacles, inexorablement, l'enjeu de la protection des droits de l'homme investit les relations internationales, y compris commerciales. Dans ce contexte, la systématisation de la répression à l'égard de leurs défenseurs est un baromètre de la dégradation des libertés. Elle constitue surtout une preuve de l'efficacité de leur combat. Protéger la liberté de défendre les droits de l'homme: un enjeu essentiel pour notre avenir commun.

Contacts

4D (Dossiers et débats pour un développement durable)

7 impasse Charles Petit - 75 011 PARIS
Tél. : 01 44 64 74 94
Fax : 01 44 64 72 76
Courriel : cdefreitas@association4d.org
www.association4d.org

ACCUEIL PAYSAN

9, rue de la poste - 38 000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 43 44 83
Fax : 04 76 17 01 78
Courriel : info@accueil-paysan.com
www.accueil-paysan.com

ACME (Association pour un contrat mondial de l'eau)

Tél. : 06 80 60 03 01
Fax : 01 60 13 92 75
Courriel : touly@acme-eau.com

ACT UP

BP 287 - 75 225 PARIS CEDEX 11
Tél. : 01 48 06 13 89
Fax : 01 48 06 16 74
www.actup.org

AGIR ICI

104, rue Oberkampf - 75 011 PARIS
Tél. : 01 56 98 24 40
Fax : 01 56 98 24 09
Courriel : agirici@agirici.org
www.agirici.org/

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

97 rue Pelleport - 75 020 PARIS
Tél. : 01 40 31 02 99 / 01 40 31 02 37
Fax : 01 40 31 02 39
Courriel : ape@globenet.org
www.globenet.org/ape

AIDE ET ACTION

53 boulevard de Charonne - 75 545 PARIS
CEDEX 11
Tél. : 01 55 25 70 00
Fax : 01 55 25 70 29
Courriel : info@aide-et-action.org
www.aide-et-action.org

AITEC (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs)

21 ter rue Voltaire - 75 011 PARIS
Tél. : 01 43 71 22 22
Fax : 01 44 64 74 55
Courriel : aitec@globenet.org
www.globenet.org/aitec/

LES AMIS DE LA TERRE

2B rue Jules Ferry - 93 100 MONTREUIL
Tél. : 01 48 51 32 22
Fax : 01 48 51 33 23
Courriel : france@amisdelaterre.org
www.amisdelaterre.org

AMNESTY INTERNATIONAL

76 boulevard de la Villette - 75 019 PARIS
Tél. : 01 53 38 65 65
Fax : 01 53 38 55 00
Courriel : webmestre@amnesty.asso.fr
www.amnesty.asso.fr

ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens)

6 rue Pinel - 75 013 PARIS
Tél. : 01 53 60 92 40
Fax : 01 53 60 40 72
Courriel : attacfr@attac.fr
www.france.attac.org/

BPEM (Biens publics à l'échelle mondiale)

210, rue St Martin - 75 003 PARIS
Tél. : 01 44 61 03 61
Fax : 01 44 61 03 20
Courriel : bpem@bpem.org
www.bpem.org

CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde)

17 rue de la Bate - 45 150 JARDEAU
Tél. : 02 38 59 98 28
Courriel : france@cadtm.org
www.cadtm.org

CARI (Centre d'actions et de réalisation international)

Le triol - 34 380 VIOLS LE FORT
Tél. : 04 67 55 61 18
Fax : 04 67 55 74 37
Courriel : carissociation@aol.com
http://cari.asso.free.fr/

CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)

4 rue Jean Lantier - 75 001 PARIS
Tél. : 01 44 82 80 00
Fax : 01 44 82 81 46
Courriel : ccfid@ccfd.asso.fr
www.ccfid.asso.fr

COMITE TCHETCHENIE

21 Ter rue voltaire - 75 011 PARIS
Tél. : 06 14 02 74 52
Courriel : comitetchetchenie@hotmail.com

<http://tchetchenieparis.free.fr>
COORDINATION SUD
14 passage Dubail - 75 010 PARIS
Tél. : 01 44 72 93 72
Fax : 01 44 72 93 73
Courriel : sud@coordinationsud.org
www.coordinationsud.org

CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement)
14 passage Dubail - 75 010 PARIS
Tél. : 01 44 72 07 71
Fax : 01 44 72 06 84
Courriel : info@crid.asso.fr
www.crid.asso.fr

EAU VIVE
4, rue Victor Beausse - 93 100 MONTREUIL
Tél. : 01 41 58 50 50
Fax : 01 41 58 50 58
Courriel : eauvivepar@wanadoo.fr
www.multimania.com/eauvive/

EMMAUS-74
631 route Tattes de Borly - 74 100 ANNEMASSE
Tél. : 04 50 39 34 96
Ou
Rue du clos d'Yvoire - 74 200 THONON LES BAINS
Tél. : 04 50 79 16 64

ENSEMBLE CONTRE LE SIDA - SIDACTION
228, rue du Faubourg Saint-Martin - 75 010 PARIS
Tél. : 01 53 26 45 55
Fax : 01 53 26 45 75
Courriel : sidaction@sidaction.org
www.sidaction.org

FEDERATION ARTISANS DU MONDE
53 Bd de strasbourg - 75 010 PARIS
Tél. : 01 56 03 93 50
Fax : 01 47 70 96 35
Courriel : info@artisansdumonde.org
www.artisansdumonde.org

FORIM
14 Passage Dubail - 75 010 PARIS
Tél. : 01 44 72 02 88
Fax : 01 42 09 13 98
Courriel : forim@free.fr

FRANCE LIBERTES - FONDATION DANIELE MITTERAND
22, rue de Milan - 75 009 PARIS
Tél. : 01 53 25 10 40
Fax : 01 48 74 01 26
Courriel : contact@france-libertes.fr
www.france-libertes.fr

FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme)
17 passage de la Main d'or - 75 011 PARIS
Tél. : 01 43 55 25 18
Fax : 01 43 55 18 80
Courriel : fidh@fidh.org
www.fidh.org

GREENPEACE
22 rue des Rasselins - 75 020 PARIS
Tél. : 01 44 64 02 02
Fax : 01 44 64 02 00
Courriel : contact@diala.greenpeace.org
www.greenpeace.fr

GRDR (Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural dans le tiers-monde)
20, rue Voltaire - 93 100 MONTREUIL
Tél. : 01 48 57 75 80
Fax : 01 48 57 59 75
Courriel : grdr@wanadoo.fr
www.grdr.org

LDH (Ligue des droits de l'Homme)
138, rue Marcadet - 75 018 PARIS
Tél. : 01 56 55 51 00
Fax : 01 42 55 51 21
Courriel : ldh@ldh-France.org
www.ldh-France.asso.fr

MEDECINS DU MONDE
62 rue Marcadet - 75 018 PARIS
Tél. : 01 44 92 15 15
Fax : 01 44 92 99 00
Courriel : medmonde@medecinsdumonde.net
www.medecinsdumonde.org

MFPP (Mouvement français pour le planning familial)
4 Square St Irénée - 75 011 PARIS
Tél. 01 48 07 29 10
Fax : 01 47 00 79 77
Courriel : mfpp@planning-familial.org
www.planning-familial.org

OBSERVATOIRE DES TRANSFERTS D'ARMEMENTS
187 montée de Choulans - 69 005 LYON
Tél. : 04 78 36 93 03
Fax : 04 78 36 36 83
Courriel : cdrpc@obsarm.org
www.obsarm.org

OXFAM INTERNATIONAL
_ Agir ici, 104 rue Oberkamp - 75 011 PARIS
Tél. : 01 58 30 84 69
Fax : 01 58 98 24 09
Courriel : annick.jeantet@oxfaminternational.org
www.oxfam.org/fr

PEUPLES SOLIDAIRES

2B, rue Jules Ferry - 93 100 MONTREUIL
Tél. : 01 48 58 05 28
Fax : 01 48 58 05 28
Courriel : peuples-solidaires@globenet.org
www.peuples-solidaires.org

PLATE FORME DETTE ET DEVELOPPEMENT

CCFD, 4 rue Jean Lantier - 75 001 PARIS
Tél. : 01 44 82 80 00
Fax : 01 44 82 81 28
Courriel : dettes@ccfd.asso.fr
www.dette2000.org

RESEAU FOI ET JUSTICE

34 Avenue Reille - 75 014 PARIS
Tél. : 01 53 80 08 40
Fax : 01 53 80 02 41
Courriel : foi-justice@wanadoo.fr

RESEAU I.F.I. (Réseau pour la réforme des Institutions financières internationales)

_ Agir ici, 104 rue Oberkampf - 75 011 PARIS
Tél. : 01 56 98 24 40
Fax : 01 56 98 24 09
Courriel : ifi@agirici.org
www.agirici.org/ifi

SAY IT LOUD

17 Rue Polonceau - 75 018 PARIS
Tél. : 06 63 65 17 64
Courriel : sayitloud@no-log.org

SECOURS CATHOLIQUE/CARITAS FRANCE

106 rue du Bac - 75 007 PARIS
Tél. : 01 45 49 73 00
Fax : 01 45 49 94 50
Courriel : info@secours-catholique.asso.fr
www.secours-catholique.asso.fr

SECOURS POPULAIRE-74

24 rue Jules Barrut - 74 000 ANNECY
Tél. : 04 50 57 97 51
Courriel : contact@spf74.org

SHERPA

156, rue Rivoli - 75 001 PARIS
Tél. : 01 42 60 84 17
Fax : 01 42 60 19 43
Courriel : asso.sherpa@wanadoo.fr

SOLAGRAL

45 Bis Avenue de la belle Gabrielle - 94 736
NOGENT SUR MARNE CEDEX
Tél. : 01 43 94 73 33
Fax : 01 43 94 73 36
Courriel : solagral@solagral.asso.fr
www.solagral.org

SOLIDARITE SIDA

14, rue de Savoie - 75 006 PARIS
Tél. : 01 53 10 22 22
Fax : 01 53 10 22 20
Courriel : solsid@club-internet.fr
www.solidarite-sida.org

SURVIE

210 rue Saint Martin - 75 003 PARIS
Tél. : 01 44 61 03 25
Fax : 01 44 61 03 20
Courriel : survie@wanadoo.fr
www.survie-france.org

TERRE DES HOMMES France

4, rue Franklin - 93 200 SAINT DENIS
Tél. : 01 48 09 09 76
Fax : 01 48 09 15 75
Courriel : tdhf@terredeshommes.asso.fr
www.terredeshommes.asso.fr